



N°2020/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2020
OBJET :**

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 mai 2020, se sont réunis à dix-neuf heures trente dans la salle des fêtes de chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Marc SIMMONEAUX, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM, Alexis HONGRE

Etaient absents : Eric CUENOT (donne pouvoir à Damien GUIBOUT)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Alexis HONGRE

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

Monsieur le Maire invite les Conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil municipal d'élire trois Adjointes, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "le Conseil municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au Maire à TROIS

Le Maire

Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité,